

Ref: CA2024/33

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2024

<u>DÉLIBÉRATION RELATIVE PORTANT MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX</u> <u>MONTAIGNE AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE D'INITIATIVE UNIVERSITAIRE (ASIU)</u> POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE REPAS DE SES PERSONNELS

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 mai 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret modifié n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat.

Vu les circulaires du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune (NOR : TFPF2219088C et NOR : TFPF2219003C)

Vu la circulaire NOR : TFPF2334860C, du 4 janvier 2024 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, concernant les taux applicables 2024,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant l'application d'une hausse de 30 centimes des prix des repas du CROUS,

> Après en avoir délibéré,

⇒ DÉCIDE :

Article 1:

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la revalorisation à compter du 1^{er} août 2024 du montant de l'aide sociale d'initiative universitaire (ASIU) aux repas, selon les modalités définies en document ci-joint à la présente délibération.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 17 mai 2024.

Membres présents	15
Membres représentés	12
Abstention (s)	2
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0

PESIDENCE

27 MAI 2024

Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

27 MAI 2024